

REUNION DU 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 15 Juin 2009.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BRASSEUR, CHAPLAIN, PICHOT Madame THOUMIRE.

Absents Excusés : Mesdames BOURGEOIS, MURET, Messieurs BONNARD, SIRE, MARTIN et BARLY.

Absente : Madame DOUBLET

Avait donné pouvoir à Monsieur BOUFFINIER : Madame MURET

Avait donné pouvoir à Monsieur RELIER : Monsieur SIRE

Avait donné pouvoir à Monsieur CLER : Monsieur MARTIN

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 04 Mai 2009 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

I - CLOTURE DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de la commission de sécurité, un deuxième portail a été demandé pour la partie parking afin de faciliter la circulation entrées/sorties. Le portail de 6 ml prévu pour le parking sera remplacé par deux portails de 4 ml. Le portail à vantaux de 6 ml côté prairie sera également remplacé par un portail de 4 ml. Au total la plus value sur le devis s'élève à 3 694.45 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification et le nouveau montant du devis de la Société POG retenue pour ces travaux.

II – SIGNALISATION

Le nouveau devis établi par la DDE sous maîtrise d'œuvre de l'ATESAT comprend les modifications demandées (panneaux au pont de la Folie, stop aux Nonains) ainsi que la pose de tous les éléments en agglomération et s'élève à 8 937.45 € (non assujettis à la TVA).

Le montant du devis de la Société STAR pour la réfection du passage piétons reste inchangé à 6 899 € TTC.

Sur la fourniture et la pose des panneaux et signalisation horizontale et verticale, une nouvelle proposition est attendue de la part de la Société JCB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'enveloppe globale des travaux et demande que soit retenue la proposition de fourniture et pose de la signalisation la moins disante après déduction des subventions et compensation de TVA.

III – DELIBERATIONS DIVERSES

Remboursement Ets JULIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de 1 988.35 € du GROUPAMA concernant le nettoyage de la chaussée suite au déversement accidentel sur la chaussée de nitrate occasionné par un agriculteur.

Redevance de concession de distribution publique de gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de GrDF d'un montant de 647.70 € concernant la redevance de concession de distribution publique de gaz pour 2009.

Remboursement d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement d'ERDF d'un montant de 180 € concernant l'occupation du domaine public pour l'année 2009.

Remboursement France Télécom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de France Télécom d'un montant de 395.07 € concernant l'occupation du domaine public routier pour 2008.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Demande d'emplacement d'un commerce ambulant (pizza)

Mademoiselle TOURNON a fait la demande de pouvoir installer un camion pour vente de pizzas.

Monsieur le Maire propose qu'elle se stationne rue de la Mairie, une prise de courant sera installée sur le mur de la Mairie pour éviter de tirer un câble depuis l'Eglise.

Mission Locale

La Mission Locale de Dreux nous propose l'adhésion pour le groupement d'intérêt public qui consiste à l'accueil et au suivi des jeunes de 16/25 ans, non scolarisés dans leurs diverses démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Bibliothèque

Monsieur BOLAC de la Mairie de Berchères s'est entretenu avec Monsieur le Maire au sujet de la bibliothèque afin de savoir si la Commune de Rouvres serait intéressée pour y participer avec Berchères. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, sans avoir plus de précisions sur les nouveaux services attendus.

Participation au concours de pêche

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur FAILLOT, Président de la Société de pêche pour la participation de la Commune lors du concours de pêche.

Arrêté de décharge définitive

Monsieur le Maire nous fait part de l'arrêté de décharge définitive de la gestion de la Commune concernant les comptes du 01.01.2005 au 31.03.2006 avec Monsieur CASADEI et les comptes du 03.04.2006 au 31.12.2006 avec Monsieur JOSSE provenant de la Trésorerie Générale d'Eure et Loir. Les opérations sont admises et allouées en débit et en crédit.

Commission Communication

Monsieur RELIER informe les membres de la commission communication qu'une réunion aura lieu le lundi 22 Juin 2009 à 20 heures 30.

Commision animation

Monsieur CLER indique que le repas du 14 juillet sera pris à « la Pause Café », le prix du repas est de 14 € par personne et qu'une sono sera louée.
Réunion de la commission communication : Jeudi 25 Juin 2009.

Réunion des Agriculteurs

Monsieur le Maire a organisé une réunion d'agriculteurs le 15 Juin. Sur 14 agriculteurs, 10 étaient présents. Parmi les sujets traités, la possibilité de subventions de certaines actions par le Région via le Pays Drouais.

Monsieur TINE

Monsieur le Maire a eu un entretien avec Monsieur TINE. La clôture rue du Moulin jaune appartient à la Commune. Si la clôture doit être refaite, les travaux seront à la charge de la Commune, Monsieur TINE se propose de fournir les plantations. Le Conseil Municipal repousse la réalisation à 2010, ces travaux n'étant pas prévus au budget 2009.

TOUR DE TABLE

Monsieur CLER

Nous informe que l'architecte devant réaliser le projet cantine a été retenu.

Monsieur BRASSEUR

- Signale qu'il a vu sur les chemins communaux des poules crevées.
C'est la Société de chasse qui les met pour attirer les renards.
- Nous informe que la mairie de Berchères possède un semoir à sel et qu'elle pourrait le prêter à la Commune en cas de besoin. *La Commune de Rouvres possède déjà cet équipement*
- Signale que les gens roulent trop vite aux Hautes Lisières.

Monsieur PICHOT

- Est allé visiter la CAD, celle-ci emploie des jeunes pendant 2 ans pour trier les déchets. Il y a 30 % de déchets qui sont mal triés.
- Le chemin du lavoir des Fontaines est dégradé par des chevaux.

Monsieur BOUFFINIER

- Suite à la demande de Madame RAYNALD, domiciliée rue de Houdan concernant la dégradation de l'angle de son toit par des hauts véhicules, la commission des travaux est allée sur place et a constaté que lors de la rénovation du toit, celui-ci avait été modifié ce qui explique les dégradations.

- La commission des travaux s'est rendue rue des Sœurs et rue de la Folie pour déterminer le nombre de candélabres nécessaires lors des travaux d'éclairage public. Le nombre retenu est de 14.

- Une grille d'eaux pluviales rue de Houdan est légèrement affaissée (*du ciment sera refait dessus*) et à côté d'une bouche d'assainissement, le bitume se dégrade.

- Des végétaux sont à tailler dans divers endroits.

Des courriers seront adressés à ces personnes.

- Monsieur JOUVE a passé l'épaveuse dans tous les chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 40.